Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 17/04/2024 à 17h14
Réference de l'AR : 002-210201083-20240412-D11_2024-DE
Affiché le 18/04/2024 ; Certifié exécutoire le 18/04/2024

Règlement sur l'usage de l'étang communal de BRANCOURT-en-LAONNOIS

Conformément à la délibération n°11-2024 en date du 12 avril 2024

PÊCHEURS ET USAGERS

Article 1 : Une carte de pêche annuelle ou journalière est obligatoire. Celle-ci est délivrée en mairie de Brancourt-en-Laonnois.

Article 2 : La carte de pêche est nominative et non transmissible (tarifs en annexe).

Article 3 : La pêche est autorisée du lever au coucher du soleil. Il est **INTERDIT** de pêcher la nuit.

Article 4 : Il convient de respecter les dates de fermeture de pêche selon les textes en vigueur.

Article 5 : Deux cannes aux coups par pêcheur sont autorisées et à porter de la main. Les leurres artificiels sont **INTERDITS**.

Article 6 : Les carpes Amour devront être remises à l'eau.

Article 7 : Des contrôles sur vos lignes peuvent être effectués à tout moment.

Article 8 : La veille de concours de pêche, la pêche est **INTERDITE**.

Article 9 : Les véhicules sont interdits sur les berges de l'étang, exception faite des véhicules communaux.

Article 10 : La commune décline toute responsabilité quant aux dommages, vols, vandalisme atteignant les biens propres de l'utilisateur.

Article 11 : Le calme et la propreté du site restent l'affaire de tous. Aucun détritus ne doit être laissé au sol.

Article 12 : Les feux de camps sont **INTERDITS**. Les barbecues sont tolérés à condition de respecter les lieux.

Article 13 : La baignade et le canotage ou toutes formes d'embarcations sont **INTERDITS**.

Article 14 : Les chiens doivent être tenus en laisse.

Article 15 : Tous manquements au présent règlement entraineront la suppression de la carte de pêche et une possible intervention de la gendarmerie.

Personnes habilitées à la vérification des cartes :
Nicolas COUSIN, Jean-Jacques REMY et Nadège DELPECH, Adjoints au Maire, Marie-Laure ROUYER, Maire.
Bruno CROQUET et Sébastien PINON, agents municipaux.

Brancourt-en-Laonnois, le 12 avril 2024

MAIRIE DE BRANCOURT-en-LAONNOIS 02 (Aisne)

Le Maire,

Marie-Laure ROUYER